

## SEANCE DU 26 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-six avril, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Saint Loup Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire

Nombre de membres en exercice : 14      Présents : 10      Votants : 12

Date de la convocation : 19/04/2017

**PRESENTS** : MM. BIRONNEAU Pascal – Mmes RÉAU Micheline, Mme FARDEAU, M. CHAUVEAU Jacques, adjoints – M. SENDRÉ Maxime - Mmes ROBERT Cosette - AUBRY Lucienne -- M. CHATRY Éric – Mmes MILLASSEAU Corinne - DOS SANTOS Maria

**Excusés** : MM. BARREAU Ludovic (procuration à BIRONNEAU Pascal) DEVROUTE Arnaud (procuration à RÉAU Micheline) - Mme BOUCHET Eva

**Absent** : M. OZERÉE Ludovic

**Secrétaire de séance** : M. SENDRÉ Maxime

-----  
Observations sur le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2017 : le PV est adopté sans observation à l'unanimité

**SUBVENTIONS 2017** - D2017-2604001 reçu en Sous-Préfecture le 27/04/2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les subventions pour 2017 comme suit :

Nom de l'association	Montant de la subvention
F.D.G.D.O.N 79 cotisation	40 €
F.D.G.D.O.N 79 Convention lutte rongeurs aquatiques	445 €
Association communale de défenses contre les nuisibles	160 €
Association Parents d'Elèves St Loup	240 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers St Loup	80 €
Club du 3ème âge	160 €
Coopérative scolaire	1.500 €
Le Gardon de Saint Loup	160 €
Association. Sportive Saint Loup Louin	280 €
UNC AFN Saint Loup	240 €
Union Musicale Saint Loup	80 €
A.C.C.A Saint Loup	100 €
A.C.C.A Lamairé	60 €
Association Richesse et Protection Patrimoine	160 €
Association ADMR Service famille	160 €
MFR St Loup	300 €
Le Yoga Lupéen	160 €
FNATH Section St Loup Lamairé	80 €
Radio Val d'Or (cotisation)	80 €
Syndicat d'Initiative (prix festival)	450 €
Syndicat d'Initiative (organisation festival)	2.100 €
Syndicat Initiative (prix sculpture)	450 €
USEP CTE	160 €
Club Détente et Loisirs M.R	160 €
Club Badminton Loisirs Val du Thouet	80 €
Eole 79	240 €
Les Amis de l'Orgue	160 €
Petite Cité de caractère	2.212 €
Fondation du Patrimoine	50 €
C.A.U. E	100 €

Amicale des donateurs de sang (le Sang d'Ici)	160 €
Amicale des Secouristes Airvault-St Loup	80 €
Festival Les Murs ont des oreilles	160 €
Les Amis de l'Eglise St Léger Lamairé	80 €
La Vallée du Gâteau	80 €
Musique en Gâtine	160 €
Lire et faire lire	80 €
Association des propriétaires du Puy Terrier	25 €
Division des Jeunes Sapeurs-Pompiers	80 €
La Guilde des artisans-commerçants	160 €
La Guilde fête de la musique	500 €
Rado79	240 €
Groupe ornithologique des Deux-Sèvres	240 €
Les Toiles nomades	80 €
Association SaintLoupkoum	160 €
Association LOTHOFFGUT	160 €
TEAM JRDC	80 €
Football Club Airvo-St Jouin	80 €
Killer Indépendant d'Airsoft	120 €
APSIC (Association Pole Santé Inter Cantonal)	80 €
Association Théophile Vénard	160 €
MFR Argenton les Vallées	15 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres	45 €
MFR Bressuire	15 €

**TERRAIN MULTISPORTS** – D2017-2604002 reçu en Sous-Préfecture le 27/04/2017  
Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'un terrain multisports qui serait aménagé sur le terrain à côté de l'école.  
Après avoir pris connaissance des aménagements et du coût du projet le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet de création d'un terrain multisports
- Choisit le devis de la société KASO pour un montant HT de 40.330 euros auquel se rajouterait l'aménagement du terrain
- Sollicite le Centre National pour le Développement du Sport dans le cadre du plan d'action Héritage 2024
- Autorise monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

**TARIFS LOCATIONS** - D2017-2604003 reçu en Sous-Préfecture le 27/04/2017  
Vu l'achat de rosas, monsieur le Maire propose de fixer le prix de location de ces équipements  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de mettre à la location les trois rosas
- Fixe les tarifs de location comme suit :
  - \* 1h00 : 10€
  - \* 2h00 : 18€
  - \* Une demi-journée soit 3 heures maximum : 25€

## **AUTORISATION DE POURSUITES DONNE AU COMPTABLE**

D2017-2604004 reçu en Sous-Préfecture le 27/04/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 1617-4, L 1615-5 et R 2342-4,

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

## **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET LA VALETTE**

D2017-2604005 reçu en Sous-Préfecture le 27/04/2017

Suite à une erreur dans le déficit à reporter au budget « Aménagement Site la Valette » il y a lieu d'effectuer le virement de crédits suivants :

Vu la délibération en date du 30 mars 2017 votant le compte administratif 2016

Vu la délibération en date du 30 mars 2017 votant le budget 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le virement suivant :

Investissement Dépenses : 001 Solde d'exécution : + 13.373.08 €

Investissement recettes : 168741 : Avance de la collectivité : + 13.373.08 €

## **OBJET : DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

D2017-2604006 reçu en Sous-Préfecture le 27/04/2017

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dispositif « Argent de poche » mis en place par la Maison de l'Emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine. Ce dispositif réservé aux jeunes de 16 à 18 ans habitant la commune permet de proposer des missions sur des demi-journées pendant les vacances scolaires moyennant une rémunération de 15€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve ce dispositif
- Donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour le mettre en œuvre.
- Autorise à signer tout document se rapportant à cette délibération

## **PRESTATION ATEMPORELLE**

D 2017-2604007 reçu en Sous-Préfecture le 27/04/2017

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un projet de visites estivales pour découvrir le centre bourg par Atemporelle en collaboration avec des artistes locaux une fois par mois de juin à août.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve ce projet
- Accepte le devis de 1.579,44 € pour l'ensemble des prestations
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Séance du 26/04/2017 : délibérations n° 20172604001 à 20172604007